

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

Il y a des plis dans le milieu des pages.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

Mme S. St Onge,
337, rue Sherbrooke,

LE
MESSAGER
DE



SAINTE ANNE
DE LA

**POINTE AU PERE
RIMOUSKI**

AVANTAGES.

Tous ceux qui s'abonnent au *Messenger de Sainte-Anne* ont part à deux messes par semaine, qui sont dites à leur intention. Il se dit, de plus, une messe par mois pour tous les défunts que les abonnés ont l'intention de recommander. Pour avoir part à ces avantages, il faut avoir payé l'abonnement d'avance.

LE MESSAGER DE SAINTE ANNE paraît à la fin de chaque mois, par livraison de 24 pages, in-8, formant à la fin de l'année un beau volume de plus de deux cents pages.

Prix d'abonnement : 35 centins pour le Canada et les Etats-Unis, 2 fr. 50 pour la France et les autres pays de l'Union postale.

L'abonnement part du 1er de chaque mois, et se paie d'avance.

À NOS ZÉLATEURS.

Une remise de 5 centins par numéro est accordée à toute personne qui distribue 10 exemplaires jusqu'à 50 exclusivement; une remise de 10 centins par numéro est accordée à celle qui distribue 50 exemplaires jusqu'à 100; et une remise de 15 cts. par numéro est accordée à celle qui distribue 100 exemplaires et au-delà, pourvu que les exemplaires soient expédiés *sous une seule enveloppe et à une seule adresse.*

Toute demande d'abonnement et toute communication concernant la rédaction doivent être adressées au RÉV. M. R. P. SYLVAIN, Séminaire de Rimouski, comté de Rimouski, P. Q., Canada.

LE MESSAGER
DE
SAINTE ANNE

BULLETIN MENSUEL DU PÈLERINAGE DE

SAINTE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE

PROPRIÉTAIRE..... M. l'abbé R. PH. SYLVAIN

SOMMAIRE. — Mandement de résignation de Mgr Langevin, 181. —
Le centenaire de saint Louis de Gonzague : Lettre apostolique
de N. T. S. P. le Pape Léon XIII, 183. — Sainte-Anne d'Auray
en 1890, 188. — Instructions pour vivre en vrai catholique
(fin), 190. — Profession religieuse, 193. — Faits édifiants, 193.
— Faveurs obtenues, 197. — Service pour les bienfaiteurs du
Séminaire, 200. — Recommandations, 200.

MANDEMENT DE RÉSIGNATION

DU SIÈGE ÉPISCOPAL DE ST. GERMAIN DE REMOUSKI.

—
JEAN LANGEVIN,

*par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique,
premier Evêque de St Germain de Remouski,
au Clergé et au peuple de notre diocèse,*

SALUT ET BÉNÉDICTION EN NOTRE-SEIGNEUR.

Dans une couple de mois, Nos Chers Frères, Nous aurions accompli vingt-quatre années d'administration de

ce vaste diocèse. Accablé sous le lourd fardeau imposé à nos faibles épaules ; sentant chaque jour davantage les obligations qui Nous incombent, au milieu de si peu de ressources ; le poids des années Nous faisant désirer de plus en plus de Nous libérer de la charge postorale sur un bras plus jeune et plus vigoureux ; Nous avons cru devoir demander au Souverain-Pasteur des âmes de vouloir bien remettre sur le digne et habile Coadjuteur que Nous avons obtenu récemment, la pesante responsabilité qui Nous accable.

Que le Suprême Dispensateur de toutes choses daigne répandre ses plus abondantes bénédictions sur notre pieux, zélé et savant Successeur, de sorte qu'il répare nos fautes et nos négligences ! Que Dieu donne un accroissement constant aux diverses œuvres que Nous avons cherché à établir dans toutes les paroisses et missions du diocèse, spécialement sous le rapport de la tempérance et des associations pieuses ! Que le Seigneur bénisse le Chapitre de la Cathédrale ; le Séminaire diocésain, les Directeurs, les Ecclésiastiques et les Ecoliers ; les Communautés Religieuses et leurs élèves ; toutes les paroisses et missions, que Nous avons eu si souvent tant de bonheur à visiter !

A la suite de la grand'messe de ce jour, vingt-deux février mil huit cent quatre-vingt-onze, on chantera dans toutes les paroisses et missions, un *Te Deum*, pour remercier Dieu des grâces répandues sur le diocèse pendant notre administration.

Nous vous accordons du fond de notre cœur une dernière bénédiction, que Nous chargeons monsieur le curé de vous donner en notre nom.

Priez, Nos Chers Frères, pour que Nous mettions à

profit les années qui Nous restent peut-être à passer encore sur cette terre, pour Nous préparer à nos années éternelles.

Donné en notre demeure épiscopale, à St Germain de Rimouski, le jour susdit, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre assistant-secrétaire.

† JEAN, EV. DE ST G. DE RIMOUSKI.

Par Mandement de Monseigneur.

ULFR. ST LAURENT, Ptre,

Asst. Secrét.

— Le *Messenger de Sainte-Anne* se fait un devoir d'offrir à Sa Grandeur Mgr Langevin le témoignage de sa reconnaissance pour l'intérêt constant qu'il lui a montré depuis sa publication.

LE CENTENAIRE DE SAINT LOUIS DE GONZAGUE

Lettre Apostolique de N. T. S. P. le Pape Léon XIII.

LEON XIII PAPE

*A tous les fideles du Christ qui liront cette lettre, salut
et bénédiction apostolique*

C'est assurément un fait bien heureux que la mémoire de saint Louis de Gonzague doive être pieusement célébrée, le 21 juin de cette année, par des fêtes solennelles, à

l'occasion du troisième centenaire de sa sainte mort. Nous avons appris que cet événement, dont on ne saurait trop se réjouir, a enflammé d'un admirable amour de la religion et d'un zèle ardent les âmes des jeunes gens chrétiens, qui y trouvent l'occasion la plus favorable pour témoigner de mille façons leur dévotion et leur vénération au patron céleste de la jeunesse. Et cela, on le voit se produire non seulement dans le pays où saint Louis de Gonzague naquit pour la terre et pour le ciel, mais partout où son nom et la renommée de sa sainteté se sont répandus. Nous, habitué dès notre tendre jeunesse à vénérer avec un zèle tout particulier l'angélique jeune homme, Nous avons ressenti une joie très douce en apprenant ces faits. Nous espérons donc et Nous avons confiance qu'avec l'aide de Dieu ces fêtes ne resteront pas sans fruits pour les chrétiens et surtout pour les jeunes gens. Ces derniers, en effet, rendant des honneurs à leur patron céleste, ne pourront pas manquer de songer aux grandes vertus dont il a donné aux autres, durant sa vie, un si haut exemple. Et il est à espérer que, lorsqu'il méditeront et admireront ces vertus, ils auront, Dieu aidant, le désir de former leur esprit et leur cœur à cet exemple et de devenir meilleurs en l'imitant.

Il serait certainement impossible de proposer à l'imitation de la jeunesse chrétienne un modèle plus parfait, possédant à un plus haut degré les vertus qui constituent l'ornement que l'on souhaite le plus de trouver dans les jeunes gens. La vie et les mœurs de saint Louis de Gonzague peuvent, en effet, fournir aux jeunes gens de nombreux enseignements, leur apprenant avec quelle sollicitude ils devront veiller à conserver l'innocence et l'intégrité de leur vie, avec quelle persévérance ils devront châ-

tier leur corps pour apaiser l'ardeur des passions, combien ils devront dédaigner les richesses et les honneurs, dans quel esprit et avec quelle énergie ils devront se livrer aux études et à l'accomplissement de tous les autres devoirs et obligations de leur âge, enfin, ce qui est de nos jours surtout de la plus haute importance, avec quelle affection filiale ils devront rester attachés à l'Eglise et au Siège Apostolique.

L'angélique jeune homme, en effet, aussi bien quand il habitait encore la maison paternelle que quand il se trouvait comme page à la cour royale de Madrid, ou quand il se consacrait aux études et aux exercices de piété, alors que, après avoir renoncé aux avantages de son rang princier, il était entré dans la Compagnie de Jésus, où il se réjouissait de ce que l'accès des honneurs lui étant interdit, comme il l'avait tant désiré, il pouvait consacrer sa vie entière au salut des âmes, s'est montré, dans toutes les circonstances de sa vie, digne de tout éloge plus que nul autre et a laissé des exemples illustres de sainteté. C'est pourquoi ceux qui dirigent l'éducation et l'instruction de la jeunesse chrétienne agissent très sagement en lui proposant saint Louis de Gonzague comme modèle à imiter, se conformant ainsi aux intentions de Notre prédécesseur Benoit XIII, qui a désigné saint Louis comme principal patron céleste de la jeunesse adonnée aux études.

Les sociétés de jeunes gens catholiques qui se sont formées non seulement dans les villes d'Italie, mais aussi en d'autres pays, dans le but de célébrer avec une dévotion toute particulière cette fête de saint Louis de Gonzague, sont donc dignes de tout éloge. Nous savons quels efforts elles font pour faire en sorte que la mémoire de l'angélique jeune homme soit honorée, à cette occasion, dans le

monde catholique tout entier, et comment elles cherchent à obtenir, par tous les moyens en leur pouvoir, que les pèlerinages qui devront être entrepris soit à la patrie de saint Louis, soit à cette ville qui conserve ses chastes dépouilles, se distinguent autant par la piété que par le nombre des pèlerins.

Aux petits garçons même, comme Nous l'avons appris, et aux petites filles a été offert le moyen de consacrer à saint Louis les prémices, pour ainsi dire, de leur amour et de leur piété ; on a répandu partout, à cette effet, des feuilles déjà signées de noms augustes dans lesquelles eux et leurs parents peuvent s'inscrire comme les dévots de saint Louis.

Nous désirons vivement que cette ardeur si louable appliquée à un but si excellent, ces résolutions et ces vœux si saints aient, avec l'aide de Dieu, un résultat heureux. En attendant, comme Nous avons été prié de nouveau de vouloir, pour le plus grand bien des âmes, enrichir et honorer cette fête des trésors célestes de l'Eglise, Nous avons jugé bon de faire droit à ces pieuses instances.

C'est pourquoi, par la miséricorde de Dieu tout-puisant et appuyé sur l'autorité de ses bienheureux apôtres Pierre et Paul, à tous et à chacun des fidèles de l'un et de l'autre sexe qui, ayant pris part chaque jour aux prières du *triduum* ou cinq fois au moins à celles de la neuvaine qui doivent être célébrés avant la solennité de saint Louis, aux jours qui seront fixés par l'Ordinaire du lieu, et au jour même de la fête ou à l'un des jours susdits à leur choix, vraiment pénitents, s'étant confessés et ayant communie, visiteront dévotement une église ou un oratoire public quelconque dans lequel se célébrera la fête de saint

Louis, et là prieront Dieu pieusement pour la concorde des princes chrétiens et pour l'extirpation des hérésies, pour la conversion des pécheurs et pour l'exaltation de notre sainte mère l'Eglise, Nous accordons miséricordieusement dans le Seigneur l'indulgence plénière et la rémission de tous leurs péchés.

A ces mêmes fidèles qui, au moins contrits de cœur, auront accompli les pèlerinages dont il est parlé plus haut, et aussi aux petits enfants, suivant leur capacité, et à leurs parents qui auront donné leurs noms pour se mettre sous le patronage de saint Louis, pourvu qu'ils assistent comme il vient d'être dit au triduum et à la neuvaine, Nous concédons, dans la forme accoutumée de l'Eglise, une indulgence de sept ans et sept quarantaines.

Nous accordons que toutes et chacune de ces indulgences, rémissions des péchés et remises de peine, puissent être appliquées par mode de suffrages aux âmes des fidèles qui ont quitté cette vie unies à Dieu dans la charité.

La présente valable seulement pour cette année.

Nous voulons que les transcriptions et les copies même imprimées de la présente Lettre, signée de la main d'un notaire public et munies du sceau d'un ecclésiastique constitué en dignité, obtiennent la même foi que si la présente Lettre elle-même était produite ou montrée.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 1er janvier 1891. De Notre Pontificat, la treizième année.

M. Card. LEDOCHOWSKI.

SAINTE-ANNE D'AURAY

LE PÈLERINAGE EN 1890

L'année qui vient de finir marquera dans l'histoire du pèlerinage. Chaque année, sans doute, des milliers de pèlerins se rendent à Sainte-Anne, et l'ardeur de leur piété, l'enthousiasme de leur foi montrent éloquemment combien le culte de notre Patronne est en honneur. Mais certaines solennités de 1890 ont eu un caractère exceptionnel et, en glorifiant sainte Anne, elles auront servi, nous en avons la ferme confiance, à fortifier ou à réveiller dans les âmes la foi si violemment attaquée aujourd'hui.

* *
*

On se rappelle la fête inoubliable du 25 et du 26 juillet, alors que des foules enthousiastes entouraient et acclamaient la relique insigne de notre grande sainte, que Mgr l'évêque de Beauvais avait eu la généreuse pensée de tirer, pour notre basilique, du trésor de Chiry-Gurcamp. La procession d'Auray à Sainte-Anne, les cérémonies à la basilique ou à la Scala-Sancta, la magnifique procession aux flambeaux, la station au cloître près de la croix de Jérusalem, le feu d'artifice dont la pièce principale rappelait à tous les regards le cri qui jaillissait de tous les cœurs, tout contribua à nous donner pendant ces deux jours un avant-goût des joies du ciel.

* *
*

Rappellerons-nous les pèlerinages qui se sont succédés devant la statue miraculeuse ? Paroisses, régions, diocèses,

royaumes ont été ainsi représentés à ce filial rendez-vous que leur donnait la piété bretonne. On n'oubliera pas les fidèles de Quimper, de Rennes, de Nantes, etc., et les pèlerins Belges, qui nous ont si profondément édifiés.

* *

Nos pèlerins ont été plus nombreux que les années précédentes : le chemin de fer accuse près de 30,000 voyageurs de plus en 1890 qu'en 1889. Le nombre de ceux qui sont venus à pied ou en voiture a dû augmenter dans les mêmes proportions. Nous n'exagérons pas en disant que nous avons eu plus de 200,000 pèlerins.

Dans le courant de l'année, il a été distribué environ 60,000 communions, dont plus de 12,000 aux fêtes de sainte Anne. Plus de 2,600 messes ont été dites par des prêtres étrangers.

* *

Nous avons reçu un grand nombre d'ex-voto :

78 marbres, 3 ornements, 3 missels, 1 étole pastorale, 1 aube, 2 tapis, 3 garnitures d'autel, 2 candélabres, 1 suspension, plusieurs croix de la Légion d'honneur, des bijoux de toutes sortes. Nous ne parlons pas des couronnes de mariées, qui ont été offertes en très grand nombre.

** *

Le mouvement du pèlerinage a donc été considérable les *Annales* n'ont pas peu contribué à ce résultat. Elles

ont annoncé nos fêtes dans tous les coins de la France ; et, du sud, de l'est, du nord nous sont venus des pèlerins.

Elles ont rendu compte de nos magnifiques solennités, et ces récits ont inspiré à bien des personnes, nous en sommes convaincus, le désir de venir prier aux pieds de notre patronne.

(*Les Annales de Sainte Anne d'Auray.*)

Instructions pour vivre en vrai catholique.

(*Fin*)

XIX

Dans le second précepte de la charité chrétienne : *Vous aimerez le prochain comme vous-même.*—il (le vrai chrétien) reconnaît bien le commandement divin, de faire au prochain ce que nous voudrions qu'on nous fit, et de regarder les autres comme autant de fils du même Père céleste. Voilà pourquoi il s'applique aux œuvres de miséricorde, soit corporelles, soit spirituelles, pour l'amour de DIEU, et les considère, non comme un office de surrogation et de simple politesse, mais comme un devoir exprès et comme un signe caractéristique d'un vrai disciple du Sauveur qui a dit : *On connaîtra que vous êtes mes disciples si vous avez une véritable charité entre vous.*

XX

Il reconnaît aussi la défense divine de faire aux autres ce qui ne nous est pas agréable, et d'offenser le prochain dans sa personne, dans son honneur ou dans ses biens.

C'est pourquoi il respecte la personne et les propriétés d'autrui ; abhorre les gains et les empiètements injustes ; garde la foi dans toutes les affaires et ne préfère jamais l'utilité au devoir. Il mesure et tempère son langage pour ne pas faire de détraction contre la réputation d'autrui ; il se garde de propager et de mettre en vogue les médisances qu'il entend, et ne révèle pas les secrets et les défauts qui nuisent à la réputation des autres. Pour les fautes publiques, ou il n'en parle pas, ou s'il en parle il ne manque pas d'excuser les intentions de celui qui les a commises.

XXI

Il regarde son propre corps comme le temple de l'Esprit-Saint, parcequ'il est uni à une âme régénérée par la grâce de DIEU et appelée à l'héritage céleste. Il comprend que l'abrutir par les plaisirs sensuels, c'est dégrader la dignité de l'homme et mépriser le caractère sacré du chrétien, c'est offenser l'œil immaculé de DIEU à qui rien ne demeure caché, c'est se préparer des malheurs en cette vie et la damnation dans l'autre. Pour ne pas tomber dans cet égarement dangereux, il préserve son esprit des complaisances déshonnêtes, et son cœur des affections impudiques ; il fuit les occasions périlleuses, il ne s'abandonne pas au luxe et aux vanités du siècle. Il évite les compagnies et les discours sans pudeur ; il s'abstient des spectacles et des divertissements qui exposent la pureté de l'âme à la tentation ; et pardessus tout il s'arme du bouclier très efficace de la prière et marche continuellement en présence du Seigneur.

XXII

Après les commandements de DIEU, il est plein de

sollicitude pour ne pas manquer à l'observation de ceux de l'Eglise ; parce qu'il se rappelle la sentence du Rédempteur :—*Qui vous écoute, m'écoute, qui vous méprise, me méprise.*—C'est pourquoi il ne manque jamais d'assister à la sainte Messe dans tous les jours de fêtes, et il l'entend avec révérence et dévotion. Il ne se laisse pas tromper par ceux qui se moquent de la mortification chrétienne ; mais il observe fidèlement le commandement ecclésiastique pour la qualité des aliments et les abstinences établies, se souvenant que le Seigneur ordonne à tous *de faire de dignes fruits de pénitence*. Il accomplit avec une égale application les autres choses enjointes par l'autorité de l'Eglise ; spécialement la confession annuelle et la confession pascale. Il s'en acquitte non par pure habitude ou par respect humain, mais par conscience et comme d'un devoir qui lui est personnellement imposé.

XXIII

Il conçoit une grande estime de la piété chrétienne qui forme l'homme aux sentiments élevés, et le prépare aux nobles entreprises. Il conserve les germes de dévotion de sa première jeunesse, il en recueille en avançant en âge les fruits d'une religion franche et d'une vertu affermie. Il sert DIEU comme un fils aimant et timoré, et chérit plus que tout autre la dévotion envers la Très Sainte Vierge, à laquelle il recourt dans toutes ses nécessités, et dont il tire des secours de tout genre pour rester ferme dans la foi et dans la pratique de ses obligations et pour se soustraire à la corruption du siècle.

XXIV

Enfin, il n'oublie jamais ces trois vérités qui doivent

être le guide et la cuirasse du vrai chrétien en toutes circonstances. 1° Le péché est le vrai mal qu'il faut toujours craindre ; 2° La grâce de DIEU est le vrai bien qu'il faut toujours estimer ; 3° Le salut de l'âme est le suprême intérêt auquel il faut toujours porter son attention.

PROFESSION RELIGIEUSE.

Le 21 janvier dernier, Sœur Agnès Marquis, de Rimouski, dite Sœur Ste Agnès, a fait profession chez les Sœurs de la Charité. Le Rév. M. Elzéar Dufour, professeur au Séminaire, a fait le sermon de circonstance. Le Rév. M. A. Lamontagne, chapelain, a présidé la cérémonie.

FAITS ÉDIFIANTS

Au commencement de l'année 1890, Pierre-Marie Anger, âgé de 4 ans environ, souffrit d'une bronchite très grave compliquée d'autres maladies plus particulières aux enfants. Après six semaines de souffrances, le mal s'aggrava.

Le Mercredi des Cendres, il était au plus mal et il perdait connaissance. Il fut 27 heures entre la vie et la mort, sans faire un mouvement, sans pousser un cri. Aux faibles battements du cœur on s'apercevait qu'il vivait encore, mais toutes les personnes qui venaient le voir, et elles étaient nombreuses, disaient qu'il ne pouvait pas guérir sans un miracle. Le jeudi, à 7½ du matin, on fit la promesse d'emmener l'enfant à Sainte-Anne, s'il guérissait. Aussitôt il ouvrit les yeux et appela sa mère. Il continua

à parler, et, quinze jours après, il était complètement guéri. Quand le médecin qui avait soigné l'enfant le vit guéri, il ne put revenir de son étonnement et il dit à ses parents : " C'est un miracle que Dieu et sainte Anne ont fait : je n'aurais jamais cru que cet enfant pût guérir."

Le père et la mère vinrent à Sainte-Anne avec l'enfant le 24 mai 1890, et ont fait cette relation que le père a signée.

ANGER.



A la suite d'une de ces maladies si communes parmi les enfants, le jeune Toussaint Le Sausse, de Bieuzy, alors âgé de quatre mois, resta aveugle. Les paupières étaient complètement fermées. Il fut un mois complètement aveugle, et rien ne faisait espérer que la guérison dût avoir lieu de si tôt.

Un jour, sa mère désolée promit *dans son cœur*, sans même traduire son vœu par aucun signe extérieur, d'emmener l'enfant à Sainte-Anne, si la vue lui était rendue.

An moment même où le vœu était formé, l'enfant porta les mains à ses yeux et les ouvrit lui-même. Toutes les personnes qui assistaient à cette scène pleuraient d'émotion et proclamaient l'intervention de sainte Anne.

Il y a quatorze ans que cette guérison a eu lieu. Depuis lors la mère n'a pas manqué une seule année de faire avec son enfant le pèlerinage. L'année dernière elle a négligé cependant de venir accomplir ce qu'elle appelle un devoir de reconnaissance. L'hiver dernier, l'enfant, âgé maintenant de quatorze ans, est resté gravement malade.

La mère ne s'est pas découragée. Se rappelant que

sainte Anne avait déjà guéri son enfant, elle promet de faire brûler un cierge en son honneur, et l'enfant est aussitôt guéri.

Sa mère doublement reconnaissante est venue à Sainte-Anne avec son enfant, le 25 mai 1890, et a raconté à l'un des chapelains les deux grâces qu'elle a obtenues.

* * *

Pierre-Marie X..., âgé de 5 ans échus du 2 octobre 1889, fut pris de la coqueluche le 20 du mois de mai 1887. Depuis lors il a toussé continuellement : c'est à peine s'il y avait quelques minutes entre chaque accès de toux. Cette toux était encore aggravée par des vomissements continuels.

Il y a six semaines, on promet une messe à sainte Anne, et on fit un petit don à l'autel de la Sainte, dans l'église de la paroisse. Aussitôt la toux diminua et les vomissements cessèrent complètement. L'appétit revint et l'enfant, qui ne pouvait conserver aucune nourriture, prit rapidement des forces.

Il vint à Sainte-Anne avec sa mère, le 24 mai 1890, et la mère qui a fait la présente relation à un chapelain de la basilique affirme que ce jour là il n'a toussé qu'une fois. La mère reconnaissant proclame la vérité de ces faits et en signe la relation.

* * *

Il y a trois ans, Anna X....., de Plouay, alors âgée de deux ans se trouvait un jour entre les bras de son grand-père qui l'avait prise pour la promener. Un taureau furieux s'étant précipité sur eux, la petite fille fut

jetée sur des pierres aigues. Quand on la releva, elle était sans connaissance, toute meurtrie, et on la croyait morte.

Les parents, voyant leur enfant dans un aussi triste état, promirent une messe à sainte Anne.

Immédiatement elle ouvrit les yeux. Le lendemain, tout danger avait disparu, et moins de quinze jours après il ne restait plus trace de l'accident.

Tout le monde disait dans la maison que c'était sainte Anne qui avait sauvé l'enfant.

Le père est venu à Sainte-Anne avec son enfant, aujourd'hui âgée de 5 ans, le 25 mai 1890.

* * *

Joseph-Marie Chenadec, 15 ans, de Lanvaudan, était dans le courant de janvier dernier très gravement malade. Il était abandonné de tout le monde. Parents et amis avaient perdu tout espoir; la religieuse qui le soignait désespérait aussi des moyens humains. Il avait reçu le Viatique et l'Extrême-Onction. Il rendait par la bouche des humeurs blanchâtres mêlées de sang et ne donnait presque aucun signe de vie. C'est alors que sa mère désolée le voua à sainte Anne en promettant une messe pour son fils. Il était resté dans cet état entre la vie et la mort depuis quatre heures du matin jusqu'à neuf heures. Dès ce jour-là la convalescence commença et en quelques jours la guérison sur laquelle personne n'osait plus compter, était complète.

Aujourd'hui 25 mai, l'enfant, accompagné de sa mère et de sa sœur, est venu accomplir le vœu à Sainte-Anne.

Les trois personnes garantissent l'authenticité du fait tel qu'il est raconté.

CHENADEC, Joseph-Marie.

* * *

Dantec Guillaume (65 ans), d'Inguiniel, travaillait dans une carrière de 48 pieds de profondeur.

On avait du tirer de très nombreux coups de mine, ce qui avait répandu dans toutes les galeries de la carrière une odeur de soufre absolument suffocante. Malgré tout, Dantec voulut descendre et commencer à déblayer les galeries. Il put remplir deux ou trois charges de débris, mais il ne tarda pas à tomber comme asphyxié, et on dut le remonter comme une masse inerte à l'aide d'une corde qu'on lui passa autour du corps.

Un des amis du malheureux mineur, Guillaume Philippe, eut immédiatement l'idée de vouer Dantec à sainte Anne. Sa fille, de son côté, promit une messe si son père revenait à la santé.

Environ une heure et demie après, Dantec reprit connaissance et ne garda aucune trace de son accident. Il est aujourd'hui venu accomplir son vœu, et c'est à sainte Anne qu'il se croit redevable de sa préservation.

Sainte-Anne, 25 mai 1890.

(Annales de Sainte-Anne d'Auray).

ACTIONS DE GRACES

ST-IGNACE: Au mois de mai dernier un de mes enfants a été frappé par une locomotive ; on le croyait

bien mort, il a été relevé sans connaissance. Pendant quatre mois il a beaucoup souffert, et ce n'est que par la protection de sainte Anne qu'il a recouvré la santé. Nous devons encore à sa bonté beaucoup d'autres faveurs, entre autres celle d'avoir été préservée du feu. Que tous les abonnés au *Messenger* s'unissent à nous dans l'expression de notre reconnaissance. *Une abonnée.*—LEWISTON : Nous remercions sainte Anne de toutes les grâces qu'elle nous a obtenues et nous la prions de nous continuer sa protection. *Victoria Ducharme et Alfred E. Vachon.*—QUÉBEC : Deux personnes guéries de grandes douleurs après avoir invoqué sainte Anne et Mgr de Laval et avoir fait la promesse de publier cette faveur, remercient ces deux grands bienfaiteurs de cette grâce et de plusieurs autres. *M. L. Cimon.*—N.-D. DE LOURDES : Guérison de la grippe et plusieurs autres faveurs obtenues par l'intercession de sainte Anne, *Une abonnée.*—MATANE. Faveur spéciale obtenue. Honneur et gloire à notre puissante patronne. *M. L. D.*—Sainte Anne a daigné écouter mes prières et faire abandonner à mon mari les mauvaises compagnies qu'il fréquentait. X.

N.-D. DU LAC TÉMISCOUATA : Il y a près de six mois, je fus subitement atteinte d'un violent mal de gorge. Craignant que ce mal m'empêchât de continuer ma classe, je promis à sainte Anne de faire publier ma guérison dans le *Messenger*, si ce mal se passait. Le lendemain je me sentis bien mieux, et depuis je n'ai plus souffert de ce mal. Je dois encore de la reconnaissance à notre sainte patronne pour la protection qu'elle m'a accordée dans un long voyage fait sans accident et aussi pour la guérison d'une personne qui m'est chère et qui souffrait depuis un mois. Gloire à sainte Anne pour toutes les faveurs

qu'elle nous obtient du ciel! *M. C. C. Roy.*—*SAYAB*
Ma petite fille, âgée de 3 ans, était malade au point de
mourir; je la croyais rendue à ses derniers instants. Je
la recommandai instamment à sainte Anne. Cette bonne
mère a écouté mes prières; ma petite fille est parfaitement
bien maintenant. J'attribue à l'intercession de notre glo-
rieuse patronne la guérison d'une maladie qui me tenait
dans un grand état de langueur. *Marie St-Amand,*
épouse de F. C.—*ST-MODESTE*: Menacé de perdre un œil
par suite d'un accident, j'ai été guéri par l'intercession de
sainte Anne après lui avoir promis de publier cette faveur.
E. O.—*N.-D. DU SACRÉ-CŒUR*: J'ai obtenu la guérison
d'une maladie grave que les remèdes n'avaient pas pu
vaincre; mais ayant négligé d'accomplir la promesse que
j'avais faite à sainte Anne, je suis retombé malade au bout
de six mois. Je me suis alors rappelé ma promesse;
aussitôt je commençai une neuvaine à sainte Anne qui a
daigné de nouveau exaucer mes prières. Je m'empresse
de faire connaître cette double faveur à la louange de
l'illustre aïeule du *bon Sauveur*. *Un abonné.*—*ST-*
SIMON: Je me fais un devoir de publier à la plus grande
gloire de notre puissante patronne que j'ai été guéri d'une
maladie longue et douloureuse et qu'elle m'a obtenu une
autre faveur. *M. G.*

ST-ULRIC: Guérison obtenue. *Un abonné*. Je re-
mercie sainte Anne pour trois faveurs que j'ai obtenues
par son intercession. *Une abonnée.*—*ST-JEAN DE DIEU*:
Après avoir prié sainte Anne et avoir promis de faire
publier ma guérison, si je l'obtenais, j'ai été guéri d'un
mal de jambes qui me faisait beaucoup souffrir. *J. Mil-*
liard.—*ST-JOSEPH DE LEPAGE*: Guérison d'une maladie
dont je souffrais depuis plusieurs années. *Mme A.*

pro
dectil.—DAYTON: Mon enfant a été guéri, par sainte
 Anne. Qu'elle soit mille fois bénie! *François Robi-*
chaud.

(A suivre.)

Service pour les bienfaiteurs du Séminaire

Jeudi le 19 de ce mois, un service solennel a été
 chanté dans la chapelle du Séminaire pour les bienfaiteurs
 de cette maison.

RECOMMANDATIONS.

N. S. P. le Pape Léon XIII, le triomphe de l'Eglise,
 le clergé catholique, Mgr l'Evêque de Rimouski, et les
 œuvres de son diocèse, Mgr Bossé et ses œuvres ; 1 père
 de-famille adonné à la boisson ; 1 père de famille malade ;
 1 mère de famille menacée de perdre la vue ; une per-
 sonne demande la foi, la confiance et l'amour de Dieu
 pour tous les membres de sa famille et plusieurs grâces
 particulières pour elle-même ; 1 jeune homme de 14 ans
 adonné à la boisson et grossier pour ses parents ; un
 autre jeune homme pour qu'il ait la force de résister à ses
 passions et aux mauvais amis qui le visitent ; 11 défunts ;
 les zélates et les zélatrices du *Messenger*, les bienfaiteurs
 et les bienfaitrices de l'Œuvre du pèlerinage ; les inten-
 tions déjà recommandées et qui n'ont pas encore été
 exaucées.

Abonnée défunte : Marthe Duret épouse d'Adélard
 Desrosiers, décédée à Ste Luce.

AVIS

AUX PÉLERINS DE STE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE.

Chemin de fer Intereclonial du Canada

Ligne directe entre l'Ouest et tous les Points sur le bas du St Laurent et la Baie des Chaleurs, Province de Québec, aussi le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île du Prince-Édouard, du Cap Breton de Terre-neuve et de St Pierre.

Voie de la malle Canadienne et Européenne et des passagers.—Les passagers pour la Grande-Bretagne ou le continent, faisant Montréal le jeudi matin rejoindront le steamer de la malle le même soir à Rimouski.

Les expéditeurs remarqueront les facilités supérieures qui leur sont offertes pour le transport de toutes les marchandises pour les Provinces de l'Est et les grains pour les marchés Européens.

Toutes les places d'au les plus populaires et les amusements de la pêche du Canada se trouvent sur cette ligne.

Des chars buffet nouveaux et élégants sont sur tous les trains express entre Montréal, Halifax et St Jean N.-B.

On peut avoir des billets et tous les renseignements au sujet de cette voie soit pour le fret ou les taux des passagers en s'adressant aux agents des villes et des stations.

Le sanctuaire de Ste Anne de la Pointe-au-Père, à environ deux milles de la station de St Anaclet et de la Pointe-au-Père, est un lieu de pèlerinage important. Il y a des taux spéciaux et des arrangements faits pour les pèlerinages organisés.

Bureau du chemin de fer }
Moncton, N.-B. }
Juillet 20 1887. }

D. POTTINGER.
Surintendant-
en-chef

ARRANGEMENT POUR LA SAISON D'HIVER 1890-91.

Les trains de ce chemin partiront de la station de St Anaclet et Pointe-au-Père (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis et stations intermédiaires—Accom. : 13.56.

“ Halifax “ “ —Accom. : 16.35.

La route conduisant au sanctuaire de Ste Anne de la Pointe-au-Père est maintenant un chemin de première classe.

HORAIRE DES OFFICES AU SANCTUAIRE.

Dimanches et fêtes d'obligation :—Grand'messe : 9 $\frac{1}{2}$ hrs.
en hiver 9 $\frac{1}{2}$ hrs.

Vêpres et vénération de la relique de sainte Anne : 2 hrs.

Jours ouvriers :—Dernière messe ; en été 7 $\frac{1}{2}$ hrs. en hiver 8 hrs.

Récitation des prières à sainte Anne, avec recommandations chaque jour, le matin après la dernière messe. (40 jours d'indulgence).

TARIF.

Offrande de cierges pour être brûlés devant la relique de sainte Anne : 10 centins par cierge.

Lampe allumée devant la relique de sainte Anne : 50 centins pour une neuvaine: \$1.50 pour un mois ; \$15.00 pour une année. Cette lampe est à l'huile d'olive.

Honoraires des messes : Grand'messe \$3.00. Messes-basses 50 cts. Acquittées dans le sanctuaire autant que faire se peut.

OBSERVATIONS.

Le sanctuaire est ouvert aux pèlerins tous les jours, depuis l'Angelus du matin jusqu'à l'Angelus du soir; et on peut vénérer la relique de sainte Anne en tout temps pourvu qu'on en fasse la demande au chapelain.

Les recommandations envoyées par la poste ou autrement sont faites suivant le désir exprimé.

On est invité instamment à signaler par écrit les grâces obtenues par l'intercession de sainte Anne.

A VENDRE.

On peut se procurer au sanctuaire de Ste Anne de la Pointe au-Père, en s'adressant au curé du lieu, les objets de piété suivants :

1° Croix en cuivre de 7 grandeurs, prix de 5 à 25 cts. pièce ou de 40 à \$2.00 la doz.

2° Christs en nickel de 3 grandeurs, prix 30, 35 à 45 cts. pièce ou \$3.50, \$3.80, et \$5.00 la doz

3° Chapelets de 7 espèces, prix de 5 à 20 cts. pièce ou de 50 cts à \$1.50 la doz.

4° Cœurs en vermeille de 4 grandeurs, prix 75 cts., 85 cts. \$1.00 et \$1 15 pièce.

5° Bénitiers de 2 espèces, prix 20 et 25 cts pièce ou \$2.00 et \$2.50 la doz.

6° Images de Ste Anne, prix de 2 à 15 cts. pièce ou de 20 cts. à \$1.50 la doz.

7° Oratoires de Ste. Anne, prix 5 et 10 cts. ou 50 cts. et \$1.00 la doz.

8° Médailles de Ste Anne, prix de 1 à 3 cts. ou de 10 à 30 cts. la doz.

9° Médailles diamantines de Ste. Anne, prix 10, 15 et 20 cts. pièce, ou \$1.00, \$1.50 et \$2.00 la doz.

10° Médaillons de Ste Anne, prix 15, 20, 30 et 40 cts pièce, ou \$1.50, \$2.00, \$3.50 et \$4.50 la doz.

1° Photographies de l'église et du presbytère de Ste. Anne de la Pointe-au-Père.

Extérieur et intérieur de l'église et du presbytère, 3 vues séparées.

No. 1 Grandeur de $4\frac{1}{2} \times 6\frac{1}{2}$ pcs. 30 cts. pièces ou 75 cts. les 3 ou \$2.50 la doz.

No. 2 Grandeur de $2\frac{1}{2} \times 3\frac{1}{2}$ pcs. 10. cts pièces ou 25 cts les 3, ou \$1.00 la doz.

Tous ces objets de piété ont été préparés à Paris, expressément pour notre sanctuaire, et ils sont tous à l'effigie du sanctuaire de Ste Anne de la Pointe-au-Père

REÇU LE

3 JUL. 1975

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

DE QUÉBEC